

Daniel Laurent indique qu'il est ravi de rencontrer les membres de l'association. Il indique que le projet n'est qu'au stade des études préliminaires. Les caractéristiques de la Route Départementale n° 733 ne permettent plus d'écouler convenablement la circulation du trafic routier. Le Département doit disposer d'un réseau routier permettant d'accueillir dans de bonnes conditions, les implantations des commerces et des entreprises et les flux touristiques.

Par rapport à l'impact agricole, il souligne qu'il n'y a aucun tracé privilégié à ce jour. L'étude confiée à la Chambre d'Agriculture va permettre de connaître la valeur des différentes terres agricoles avant d'établir le tracé.

Madame Bouquet affirme son opposition de principe à tous ces projets routiers. Les emprises sur les terres agricoles réduisent son outil de travail. Inutile d'accueillir des touristes supplémentaires, si les terres maraîchères sont insuffisantes pour tous les nourrir. Elle indique que les membres de l'association qui l'accompagnent sont également très impactés.

Elle rappelle que l'association a recueilli plus de 6 000 signatures à travers une pétition « Non aux projets routiers autour de Saujon ».

*Un point est fait sur les différents projets routiers autour de Saujon – (voir carte en annexe)*

Dominique Bussereau informe que si la construction de la déviation de Médis pouvait intervenir à l'échéance 2015/2020, en revanche, le projet d'amélioration des liaisons routières au sud de Saujon est à une échéance de 15 à 20 ans.

Madame Bouquet rappelle qu'il existe désormais la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles en charge de donner des avis sur les projets, avec le souci de préserver les surfaces destinées à l'agriculture.

Monsieur Tessier rappelle le projet établi en 2005 qui prévoyait d'aménager sur place la Route Départementale n° 733. C'est cette solution que préconise « Terres de Saintonge », qui ne souhaite pas recevoir à Saujon le trafic qui ne s'écoulerait plus sur la Route Départementale n° 733.

Monsieur Amblard intervient pour souligner qu'il est nécessaire de s'écouter pour conduire ensemble les projets. Son expérience relative à la construction de l'autoroute A10 démontre qu'il existe des solutions pour limiter les impacts. Le Département a une convention avec la SAFER pour constituer des réserves foncières.

Dominique Bussereau rappelle ses fonctions antérieures de Ministre de l'Agriculture pour souligner son attachement à ces professions agricoles et sa volonté de prendre en compte cette thématique dans la conception des projets.

L'urbanisation est un facteur important de réduction des surfaces agricoles. Il donne l'exemple de la zone d'activités de la « Queue de l'âne » qui s'est rapidement étendue. Elle démontre l'attractivité du territoire. Concernant les habitations, le phénomène démographique national de la migration de la population vers le littoral conduit à des extensions urbaines.

Les nouveaux habitats ont également des besoins de mobilité, assurés majoritairement par l'automobile. Ces déplacements locaux génèrent un trafic supplémentaire permanent sur le réseau routier.